

Arrêté n° SG-2022-28

Nature : Institutions et vie politique (5.4)

**Délégation de fonction d'officier d'Etat-Civil à
Monsieur Gaëtan VERNEY, Conseiller municipal**

Le Maire de FRANCHEVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L. 2122- 32,

CONSIDÉRANT que le Maire et les adjoints sont de plein droit officiers d'état-civil,

CONSIDÉRANT que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La délégation de fonction d'Officier d'Etat Civil est donnée à Monsieur Gaëtan VERNEY, conseiller municipal, pour la célébration du mariage du 10 septembre 2022 à 14 heures 45.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet du Rhône.

Des ampliations de cet arrêté seront transmises à :

- Monsieur Gaëtan VERNEY
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Francheville, le 2 septembre 2022



Michel RANTONNET
Maire de Francheville

Gaëtan VERNEY
Conseiller Municipal

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20220902-Art2022-28-AR
Date de télétransmission : 06/09/2022
Date de réception préfecture : 06/09/2022

Publication le 06/09/2022